



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **RETRAITE DES AMBASSADEURS DU GROUPE AFRICAIN**

25-26 avril 2016 – Chavannes-de-Bogis

Du 25 au 26 avril 2016, s'est tenue à Chavannes-de-Bogis en Suisse la retraite des Ambassadeurs du Groupe Africain sur les questions de l'OMC organisée conjointement entre la Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Cette retraite avait pour objectifs de réunir les acteurs des négociations commerciales à l'OMC, ainsi que de nombreux spécialistes des questions commerciales en vue de faire le point sur les résultats de la dixième Conférence Ministérielle qui s'est tenue à Nairobi du 15 au 19 décembre 2015, d'élaborer la position commune du Groupe Africain dans le cadre du Programme de travail Après-Nairobi, et échanger les points de vue sur les négociations en vue de la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

Cette retraite a connu la participation de 125 délégués et représentants des organisations intergouvernementales, ainsi que de nombreuses personnalités ressources, notamment les représentants de la Commissaire de l'Union africaine, de la CNUCED, du Centre du commerce international, de la CEA, de l'OMC, de la CNUCED, ainsi que les Ambassadeurs de l'Union Européenne, des États-Unis, du Brésil et de la Chine à l'OMC et le Président du Groupe de négociation sur l'agriculture à l'OMC.

Elle s'est appesantie sur les questions juridiques énoncées dans la Partie III de la Déclaration ministérielle de Nairobi, débattue et analysée par les Ambassadeurs, les Experts du GA, et des professeurs venant d'institutions telles que le Centre Sud, le Graduate Institute, l'Université de Manchester, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (CCLO), et la Division des affaires juridiques de l'OMC. Ils ont procédé à une analyse juridique sur les questions qui revêtent un intérêt pour le Groupe Africain au titre des éléments spécifiques du PDD, la valeur juridique du contenu de la Déclaration de Nairobi ainsi que sa force exécutoire.

Un certain nombre de recommandations ont été faites par les Ambassadeurs à l'issue de cette importante retraite. Sur les questions liées aux stocks publics aux fins de sécurité alimentaire, le soutien interne et l'accès au marché, les Ambassadeurs ont recommandé la poursuite des négociations et le maintien du Rev.4 comme document de base valable pour tous les piliers de l'agriculture. Ils ont aussi recommandé que les questions en suspens soient traitées prioritairement dans le cadre des négociations prochaines avant de s'atteler à de nouvelles questions.

Les Ambassadeurs ont reconnu que Nairobi a permis de franchir un pas important sur l'accès aux marchés et sur l'élimination progressive des subventions à l'exportation. Cependant, les négociations sur le coton n'ont pas abouti à une décision contraignante en ce qui concerne la question du soutien interne. À cet égard, le Groupe africain recommande de continuer les négociations sur la question du coton afin d'aboutir à un accord juste et équilibré pour tous les protagonistes, de faire de la question du soutien interne une priorité pour les prochaines négociations. Le C4 a exhorté le GA à endosser la question du coton et en faire une priorité dans la perspective de la CM11.

La Conférence ministérielle de Nairobi n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés. À cet égard, les Ambassadeurs pensent que le Groupe doit fixer des priorités pour tous les domaines qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Ils ont souligné l'importance du programme d'intégration régionale comme moteur de croissance et de la transformation structurelle du continent. Dans ce cadre, la cohérence entre l'agenda de l'intégration continentale et les négociations multilatérales à l'OMC ont été mis en exergue. Ils ont proposé qu'une nouvelle retraite soit consacrée à l'intégration régionale et réaffirmé leur engagement à la création de la ZLEC d'ici 2017, pour mieux impliquer les Ambassadeurs africains accrédités auprès de l'OMC dans l'agenda de l'intégration régionale.

La Déclaration finale de Nairobi ayant reconnu à la fois que de nombreux Etats membres sont déterminés à aller au bout du Cycle de Doha, alors que d'autres Membres ne le sont pas et considèrent que de nouvelles approches sont nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales, les Ambassadeurs pensent que les pays africains doivent accélérer les négociations au sein de l'OMC, former des alliances fortes, s'appuyer sur leurs propres acquis, fixer leurs priorités et proposer des solutions en fonction de ces priorités. Pour espérer peser dans les rapports de force, il faut plus de coordination et de solidarité entre les pays africains.

Sur la question du Traitement spécial et différencié, les Ambassadeurs ont réaffirmé la nécessité de continuer à défendre son maintien, et souligné qu'il est important pour certains pays africains de maintenir des subventions dans certains secteurs tels que la pêche artisanale où le besoin de renforcement des capacités demeure un défi majeur.

De façon plus générale, les Ambassadeurs ont réitéré le caractère central des objectifs du Cycle de Doha, et recommandé de travailler dans le sens de la reprise des négociations aux fins de l'obtention des nouveaux résultats en dehors des acquis de Nairobi. Ils ont réaffirmé que le PDD demeure un point de référence dans la mesure où il n'y a pas eu de consensus pour l'abandonner. L'Afrique doit faire de son intégration régionale (ZLEC) une priorité absolue pour contourner les méfaits des méga-accords. Une collaboration étroite devrait être établie avec la CEA, le CCI, la CNUCED, le Commonwealth, le FMI, la Banque Mondiale et l'OCDE en vue de la constitution d'une base de données statistiques indispensable à toute étude rationnelle.